

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 10 JUIN 2024

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 10.02.2017, visée en Préfecture le 22.02.2017 ;
- Vu l'article R-2122-8 du Code de la Commande Publique ;
- Vu les pannes et les immobilisations simultanées de plusieurs bennes ordures ménagères qui ne permettent pas d'avoir le nombre de bennes suffisantes pour assurer le service quotidien de collecte en régie en charge de la collecte des déchets ménagers sur le territoire de la communauté d'agglomération,
- Vu la nécessité d'assurer la continuité du service public de collecte des déchets et d'éviter tout problème sanitaire lié à des interruptions du service de collecte des déchets ménagers : la collectivité doit en urgence trouver, pour une durée de 6 mois, une benne ordures ménagères pour pallier aux pannes cumulées des bennes ordures ménagères issues du parc de véhicules de collecte,
- Considérant que la société Azur Trucks Location est la seule entreprise qui a le matériel disponible pour la période nécessaire.

DECIDONS

Article 1 :

La collectivité conclut un marché, sans publicité ni mise en concurrence, pour la signature d'un contrat de location avec la société Azur Trucks Location pour la location d'un camion benne ordures ménagères pour une durée de 6 mois.

Article 2 :

Ce contrat est conclu pour un montant global et forfaitaire de 4 435 € H.T pour une durée de 1 mois soit 26 610 € H.T pour une période de 6 mois. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2024, article 61351.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice du Nettoyement et de la Gestion des Déchets sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 10 juin 2024

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 20 JUIN 2024

Publié ou notifié le :

20 JUIN 2024

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2024_06_53**
Objet : **Location 2eme camion benne OM**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-06-20 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-200067825-20240620-D2024_06_53-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20240620-D2024_06_53-AI-1-1_0.xml	text/xml	853 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3699.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240620-D2024_06_53-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 juin 2024 à 15h35min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juin 2024 à 15h36min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juin 2024 à 15h36min09s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	20 juin 2024 à 15h36min17s	Reçu par le MI le 2024-06-20

